

12 novembre 2013

<b>L'ESSENTIEL.....</b>	<b>2</b>
<b>LES AGENDAS .....</b>	<b>3</b>
Du côté du Gouvernement .....	3
Du côté du Parlement.....	4
<b>LES TRAVAUX DE LA SEMAINE .....</b>	<b>8</b>
<b>Gouvernement .....</b>	<b>8</b>
Conseil des ministres.....	8
<b>LA SEMAINE DES MINISTRES .....</b>	<b>11</b>
<b>Assemblée nationale .....</b>	<b>13</b>
Les préoccupations des élus.....	13
La semaine des députés .....	15
<b>Sénat.....</b>	<b>16</b>
Les préoccupations des élus.....	16
La semaine des sénateurs.....	17



## L'ESSENTIEL

### Gouvernement

- **Lundi 4 novembre 2013** : premier bilan du pacte national pour la compétitivité et l'emploi, suivi d'une présentation par Fleur Pellerin du plan « Une nouvelle donne pour l'innovation »

*A venir...*

- **Mercredi 13 novembre** : présentation du projet de loi de finances rectificative pour 2013 en Conseil des ministres

### Assemblée nationale

*A venir ...*

- **Du 12 au 15 novembre** : examen de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2014
- **Lundi 25 novembre** : examen du texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014

### Sénat


*A venir...*

- **Du 12 au 16 novembre** : Examen du Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 en séance publique
- **Du 22 novembre au 10 décembre** : Examen du projet de loi de finances pour 2014 en séance publique
- **Du 12 au 14 décembre** : Examen du projet de loi de finances rectificative pour 2013 en séance publique



## LES AGENDAS

DU COTE DU GOUVERNEMENT		
<b>Mercredi 13 novembre 2013</b>	<b>Fleur Pellerin</b>	Diner avec les membres de l'Association française des entreprises privées (AFEP)
	<b>Marylise Lebranchu</b>	Entretien avec l'AFEP sur le thème « simplifier la vie des entreprises »
	<b>Gouvernement</b>	<b>Présentation du projet de loi de finances rectificative pour 2013</b>
<b>Jeudi 14 novembre 2013</b>	<b>Marylise Lebranchu</b>	Diner avec des chefs d'entreprises de la région Ile-de-France sur le thème « simplifier la vie des entreprises »

DU COTE DU PARLEMENT				
	 ASSEMBLÉE NATIONALE		 SÉNAT	
<b>Mardi 12 novembre</b>	<i>Commission des affaires sociales</i>	<b>Projet de loi de réformes des retraites</b>	<b>Séance</b>	<b>Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014</b>
<b>Mercredi 13 novembre</b>			<b>Séance</b>	<b>Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014</b>
<b>Jeudi 14 novembre</b>	<b>Séance</b>	<b>Budget 2014 :</b> <b>Articles non rattachés</b>	<b>Séance</b>	<b>Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014</b>
<b>Vendredi 15 novembre</b>	<b>Séance</b>	<b>Budget 2014 :</b> <b>Articles non rattachés</b>	<b>Séance</b>	<b>Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014</b>
<b>Samedi 16 novembre</b>			<b>Séance</b>	<b>Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014</b>
<b>Mardi 19 novembre</b>	<i>Séance</i>	<b>Projet de loi de réformes des retraites</b>		
	<b>Commission des affaires</b>	<b>Projet de loi de financement de la</b>		




DU COTE DU PARLEMENT

				
	<b>sociales</b>	<b>sécurité sociale pour 2014 (2<sup>ème</sup> lect)</b>		
<b>Mercredi 20 novembre</b>	<i>Séance</i>	Projet de loi retraites		
	<b>Commission des affaires sociales</b>	<b>Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 (2<sup>ème</sup> lect)</b>		
	<i>Commission des affaires sociales</i>	<b>Proposition de loi visant à rétablir la défiscalisation des heures supplémentaires</b>		
<b>Jeudi 21 novembre</b>	<i>Séance</i>	Projet de loi retraites	<b>Séance</b>	<b>Projet de loi de finances pou 2014</b>
<b>Vendredi 22 novembre</b>	<i>Séance</i>	Projet de loi retraites		
<b>Samedi 23 novembre</b>			<b>Séance</b>	<b>Projet de loi de finances pou 2014</b>
<b>Dimanche 24 novembre</b>			<b>Séance</b>	<b>Projet de loi de finances pou 2014</b>
<b>Lundi 25 novembre</b>	<b>Séance</b>	<b>Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 (CMP ou Nouvelle lecture)</b>	<b>Séance</b>	<b>Projet de loi de finances pou 2014</b>
<b>Mardi 26 novembre</b>			<b>Séance</b>	<b>Projet de loi de finances pou 2014</b>





DU COTE DU PARLEMENT

			
Jeudi 28 novembre	<i>Séance</i>	<b>Proposition de loi visant à rétablir la défiscalisation des heures supplémentaires</b>	<i>Séance</i> <b>Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 (CMP ou Nouvelle lecture)</b>
Samedi 7 décembre			<i>Séance</i> <b>Projet de loi de finances pour 2014 (Articles non rattachés)</b>
Dimanche 8 décembre			<i>Séance</i> <b>Projet de loi de finances pour 2014 (Articles non rattachés)</b>
Lundi 9 décembre			<i>Séance</i> <b>Projet de loi de finances pour 2014 (Articles non rattachés)</b>
Mardi 10 décembre			<i>Séance</i> <b>Projet de loi de finances pour 2014 (Articles non rattachés)</b>
Jeudi 12 décembre			<i>Séance</i> <b>Projet de loi de finances rectificative pour 2013</b>
			<i>Séance</i> <b>Projet de loi de simplification des entreprises</b>
Vendredi 13 décembre			<i>Séance</i> <b>Projet de loi de finances rectificative pour</b>



DU COTE DU PARLEMENT



DU COTE DU PARLEMENT			
			
			<b>2013</b>
<b>Samedi 14 décembre</b>		<i>Séance</i>	<b>Projet de loi de finances rectificative pour 2013</b>

## LES TRAVAUX DE LA SEMAINE



### Conseil des ministres

Pour consulter l'intégralité du Conseil des ministres du 6 novembre 2013 : [cliquer ici](#)

#### **COMMUNICATION LE PREMIER BILAN DU PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI ET LES NOUVELLES MESURES POUR L'INNOVATION**

Le Premier ministre a présenté une communication relative au premier bilan du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Il y a un an, le 6 novembre 2012, le Gouvernement arrêta les 35 mesures du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, après la remise par Louis GALLOIS de son rapport sur la compétitivité de l'économie française, dans lequel il faisait le constat d'une perte importante de compétitivité sur les dix années précédentes, qu'il qualifiait de « véritable décrochage ».

L'anniversaire du lancement du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi donne l'occasion d'un premier bilan des décisions prises.

La mesure phare du Pacte de compétitivité, à savoir le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) produit déjà des effets positifs sur l'emploi, de l'ordre de 30 000 emplois en 2013 selon l'estimation de l'INSEE. Le dispositif va encore monter en régime en 2014. Dès janvier prochain, la somme remboursée sur l'impôt sur les sociétés à chaque entreprise chaque année représentera 6 % de la masse salariale inférieure à 2,5 fois le SMIC. Cela représente un allègement des charges des entreprises sans précédent de 20 Mds d'euros chaque année.

Le financement des entreprises a par ailleurs été sensiblement amélioré, notamment avec la création de la Banque publique d'investissement (Bpifrance), qui a accompagné près de 60 000 entreprises sur les 9 premiers mois de 2013. Plus de 1,5 milliards d'euros ont été injectés depuis un an pour limiter les tensions de trésorerie des entreprises. De nouveaux dispositifs, simplifiés et renforcés, d'aides à l'export ont été déployés. Un accompagnement personnalisé à l'export a été mis en place, dont 250 petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont bénéficié dès 2013, avec un objectif de 1 000 PME ou ETI à terme. L'apprentissage est en train d'être réformé pour en renforcer l'efficacité.

Le chantier important de la simplification de la vie des entreprises a également avancé. 130 mesures de simplification de la vie des entreprises ont été décidées en juillet 2013, les textes nécessaires étant en cours d'adoption. Ils permettront notamment de réduire les coûts d'immatriculation des entreprises et d'alléger les obligations comptables. L'engagement de stabilité du crédit d'impôt recherche, instrument important de l'innovation et de l'attractivité de la France à l'international, a été respecté.





C'est également le sens des mesures décidées pour dynamiser la montée en gamme de notre économie. Le Très haut-débit est en train d'être déployé, avec un effort public-privé de 20 Mds€ sur 10 ans. Les filières industrielles s'organisent, pour mieux fédérer les énergies et renforcer chacune leur compétitivité. Le dispositif des 34 plans de la Nouvelle France industrielle, qui permettra de préparer nos entreprises aux défis de 2020 et de les mobiliser autour de projets opérationnels précis, a été lancé. L'innovation bénéficie d'un soutien réaffirmé, avec le renforcement du dispositif Jeune entreprise innovante, un meilleur accès des PME innovantes à la commande publique et le lancement dans les prochaines semaines d'un concours à l'innovation, doté de 300 M€, sur les « 7 ambitions pour l'innovation » identifiées par le rapport d'Anne Lauvergeon pour lesquelles la France dispose d'atouts particuliers.

L'ensemble des mesures prises depuis un an permet d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises, en termes de maîtrise des coûts comme de compétitivité hors-coût. Elles manifestent la détermination du Gouvernement pour agir en faveur de la croissance et de l'emploi.

Ce dispositif est aujourd'hui complété par un plan pour l'innovation présenté par la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'innovation est au cœur de la stratégie de montée en gamme de l'économie.

La France a, à cet égard, de nombreux atouts, notamment l'excellence de sa recherche publique, mais elle a besoin d'une nouvelle donne dans la façon de penser et pratiquer l'innovation.

Le premier axe, c'est l'innovation par tous, c'est-à-dire l'appel à la diversité des talents. Le deuxième axe consiste à « ouvrir » l'innovation en stimulant les rencontres, entre recherche publique et sphère économique, entre grands groupes et PME, entre entrepreneurs et financeurs, en soutenant la dynamique des écosystèmes. Le troisième axe du plan, c'est la mobilisation de tous les leviers disponibles pour aider les start up, PME et ETI dans leurs stratégies d'innovation ; en particulier un fonds national d'innovation doté de 240 millions d'euros sera créé à cet effet. Le quatrième axe concerne la contribution publique à l'innovation. L'Etat doit évaluer et améliorer les résultats de ses politiques publiques en faveur de l'innovation.

Ce dispositif vient compléter le pacte national pour la croissance.

Il appartient désormais aux acteurs de se saisir de ces outils mis à leur disposition.

## **COMMUNICATION LA REFORME DU SYSTEME D'INSPECTION DU TRAVAIL**

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a présenté une communication relative à la réforme du système d'inspection du travail.

L'inspection du travail exerce depuis plus de 120 ans une mission essentielle de régulation sociale. Elle veille à l'application des lois du travail, sans lesquelles aucun progrès social n'est possible, et promeut le dialogue social dans le monde du travail. D'abord créée pour défendre la sécurité et l'hygiène des enfants et des femmes au travail, son action s'est progressivement élargie à l'ensemble des salariés du secteur privé et à toutes les parties du code du travail.

Quotidiennement, les 3000 agents de l'inspection répondent aux diverses demandes des salariés et des entreprises : salaires, heures non payées, signalement de risque d'accident grave, application des conventions collectives, libertés publiques bafouées, entraves aux délégués, etc. Les inspecteurs et les contrôleurs se rendent dans les entreprises pour faire appliquer les règles en vigueur : environ 260 000 interventions sont effectuées chaque année.

Aujourd'hui, l'inspection du travail doit faire face aux enjeux d'un monde du travail qui évolue : complexité croissante des situations de travail en raison des pratiques d'entreprises en réseau, extension du travail illégal notamment sous la forme de la prestation de service internationale illicite, développement de la précarité, apparition de risques liés aux nouvelles technologies ou aux organisations du travail, difficulté du dialogue social notamment dans les petites entreprises, persistance d'inégalités entre les femmes et les hommes au travail, etc.



Pour mieux répondre à ces défis, et permettre à l'inspection de remplir sa mission en toute indépendance et avec efficacité, une vaste concertation a été engagée depuis l'été 2012 par le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, avec l'encadrement, les agents et les représentants du personnel, ainsi que les acteurs sociaux.

Le projet de réforme qui en est issu renforce l'inspection du travail dans trois domaines :

1. Ses compétences : composée aujourd'hui d'un tiers d'inspecteurs du travail (agents de catégorie A, disposant de pouvoirs étendus) et de deux tiers de contrôleurs du travail (agents de catégorie B, disposant de pouvoirs plus limités, n'intervenant que dans les entreprises de moins de 50 salariés), elle sera constituée demain en totalité d'inspecteurs du travail. Le plan de transformation d'environ 1400 emplois de contrôleur en inspecteurs sera conduit sur une dizaine d'années. La première étape concernera 540 contrôleurs et sera menée sur la période 2013-2015.

2. Ses pouvoirs seront étendus par la loi, avec notamment la possibilité pour les inspecteurs d'arrêter certains travaux dangereux pour les salariés et d'infliger des amendes administratives.

3. Son organisation collective va évoluer, avec la création d'unités de contrôle constituées de 8 à 12 agents, pour renforcer d'une part son efficacité, grâce à une approche plus collective tout en conservant l'ancrage territorial (la section) et, d'autre part, la compétence générale sur l'ensemble du code du travail.

L'inspection du travail continuera à exercer ses missions de contrôle et d'information auprès des salariés et des entreprises. En complément, des unités agissant sur des périmètres plus larges ou au contraire sur des thématiques spécifiques (comme le travail illégal) seront créées.

Des priorités nationales - en nombre limité pour être mieux ciblées - seront fixées pour agir de manière coordonnée sur des objectifs prioritaires, et faire ainsi reculer des risques et des dérives au bénéfice des salariés comme des entreprises.

L'enjeu est de développer une véritable politique du travail à travers des actions individuelles mais aussi des actions plus collectives menées par le système d'inspection sur le territoire et dans les entreprises, jusqu'au niveau national et même parfois européen.

Les partenaires sociaux seront davantage associés pour faire progresser l'application du droit du travail.

L'indépendance des agents de l'inspection du travail - qui résulte de la convention n° 81 de l'organisation internationale du travail et est reconnue comme un principe général du droit par le Conseil d'Etat et comme un principe fondamental du droit du travail, au sens de l'article 34 de la Constitution, par le Conseil constitutionnel - est strictement respectée par cette réforme.

Cette réforme sera présentée au Parlement dans le cadre du projet de loi sur la formation professionnelle et la démocratie sociale début 2014. Elle sera mise en œuvre progressivement durant l'année.

La société française a besoin d'une inspection du travail plus forte et encore mieux armée pour répondre aux grands enjeux du travail et de la protection des droits des salariés. C'est l'objectif de cette réforme.



LA SEMAINE DES MINISTRES		
Lundi 4 novembre	<b>Jean-Marc Ayrault</b> <b>Pierre Moscovici</b> <b>Arnaud Montebourg</b> <b>Fleur Pellerin</b> <b>Geneviève Fioraso</b>	<b>Premier Bilan du pacte national pour la compétitivité et l'emploi</b>
Mardi 5 Novembre	<b>Fleur Pellerin</b>	<b>Conférence de presse sur la présentation du plan « Un nouvelle donne pour l'innovation »</b>

### Le plan pour l'innovation

#### **AXE 1 : organisation et évaluation des politiques publiques en faveur de l'innovation**

- Action 1 : mettre en place une commission d'évaluation des politiques d'innovation au sein du CGSP
- Action 2 : mettre en place une coordination interministérielle sur l'innovation et le transfert
- Action 3 : s'appuyer sur les régions et la rédaction de leurs Stratégies régionales de développement économique et de l'innovation pour construire une gouvernance opérationnelle de l'innovation dans le cadre du troisième acte de la décentralisation
- Action 4 : développer le soutien aux entreprises innovantes par la commande publique en adaptant le Code des marchés publics
- Action 5 : développer l'innovation publique en s'appuyant sur la transition numérique et la modernisation de l'action publique
- Action 6 : soutenir l'innovation en milieu hospitalier avec un focus sur les dispositifs médicaux
- Action 7 : mettre en place un programme « Innovation et PME » dans le domaine de la défense
- Action 8 : accompagner la construction d'un pôle Innovation performant au sein de Bpifrance soutenant de nouvelles formes d'innovation et regroupant l'ensemble des leviers de soutien aux entreprises

#### **AXE 2 : développement de la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation**

- Action 1 : lancement d'un appel à projets du programme d'investissements d'avenir pour soutenir le développement de la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation (20 M€)
- Action 2 : mobiliser les équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire pour développer l'esprit d'entreprendre
- Action 3 : renforcer les interactions entre classes du secondaire et laboratoires de la recherche publique pour le développement de la culture scientifique et technique
- Action 4 : soutenir l'entrepreneuriat étudiant par la mise en place de pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pepite)
- Action 5 : mise en place d'un week-end national de l'innovation
- Action 6 : mobiliser les médias publics pour diffuser la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation

#### **AXE 3 : accroître l'impact économique de la recherche publique par le transfert**



- Action 1 : prendre en compte des activités de transfert dans l'évaluation des établissements et unités de recherche, et dans le parcours professionnel des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Action 2 : développer une offre de formation dédiée aux métiers du transfert et former les cadres de la recherche publique
- Action 3 : accroître l'impact économique des instituts Carnot auprès des PME/PMI
- Action 4 : expérimenter des plateformes régionales de transfert technologique
- Action 5 : développer la création de laboratoires communs entre la recherche publique et les PME et ETI
- Action 6 : mettre en place des infrastructures pour la science ouverte à destination des PME
- Action 7 : améliorer le cadre de gestion et de valorisation de la propriété intellectuelle de la recherche publique pour accroître son impact économique
- Action 8 : assurer une bonne articulation des différents mécanismes de soutien au transfert, notamment SATT et incubateurs
- Action 9 : redynamiser le concours national de création d'entreprises de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### **AXE 4 : accompagner la croissance des entreprises par l'innovation**

- Action 1 : renforcer la compétence et la capacité d'investissement des FIP et FCPI
- Action 2 : favoriser les investissements en capital-innovation des grands groupes
- Action 3 : lancer un fonds de capital-risque capable de mobiliser des investissements importants sur des domaines stratégiques d'innovation
- Action 4 : mener une action ciblée pour faire venir des grands fonds d'investissement étrangers en France
- Action 5 : augmenter les montants unitaires des investissements des business angels
- Action 6 : attirer les talents par une procédure simplifiée et accélérée destinée aux « hauts potentiels », et réattirer en France des entrepreneurs français qui ont réussi à l'étranger
- Action 7 : faire évoluer les actions de l'Institut national de propriété industrielle vers l'accompagnement de l'innovation
- Action 8 : créer un document financier extra-comptable strictement facultatif valorisant les actifs immatériels porteurs d'innovation
- Action 9 : mettre en place dans le cadre du programme d'investissements d'avenir un fonds souverain de la propriété industrielle et renforcer la capacité française d'influence en matière de standardisation (100 M€)
- Action 10 : confier à la médiation interentreprises un rôle de médiateur de l'innovation
- Action 11 : signer un partenariat « Innovation ouverte » entre l'État et des organisations patronales (Afed, Medef, CGPME, organisations représentatives des PME innovantes...)
- Action 12 : créer la « bourse des nouveaux entrepreneurs » pour rendre accessible à tous la création d'entreprises innovantes
- Action 13 : mettre en place des parcours d'accompagnement des start-up et entreprises innovantes à fort potentiel
- Action 14 : améliorer la mise en œuvre du crédit d'impôt recherche au profit des entreprises innovantes
- Action 15 : mettre en place un programme de designers en résidence dans les pôles de compétitivité
- Action 16 : mettre en place un programme « Maisons de l'international » pour favoriser l'accès à l'international aux entreprises innovantes



## Les préoccupations des élus

### Pacte de compétitivité

#### Question au Gouvernement du 6 novembre 2013 de M. Matthias Fekl (Lot-et-Garonne - SRC)

**M. le président.** La parole est à M. Matthias Fekl.

**M. Matthias Fekl.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

**Un député du groupe UMP.** Il n'y en a plus !

**M. Matthias Fekl.** Il y a un an, M. Louis Gallois remettait son rapport sur la compétitivité de la France. Il dressait un constat très sévère de l'état dans lequel nous avons trouvé notre pays : montée du chômage, explosion du déficit du commerce extérieur, disparition de 750 000 emplois industriels entre 2002 et 2012, investissement en berne. Il soulignait aussi les atouts extraordinaires de notre pays.

À la suite de ce rapport, le Gouvernement a lancé le pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Avec la Banque publique d'investissement et l'accord sur l'emploi, ce pacte traduit la volonté forte du Président de la République, de son Gouvernement et de sa majorité : la bataille pour l'emploi, la modernisation en profondeur de notre économie, de notre dialogue social, de nos entreprises.

Ce pacte, qui s'adresse directement aux entreprises et aux salariés – y compris aux PME, qui ont trop souvent été les grandes oubliées des politiques publiques au cours des dernières années –, comporte des mesures concrètes et pragmatiques pour répondre à l'urgence et définir la stratégie de la France dans la mondialisation. C'est le sens du crédit d'impôt compétitivité emploi, de la structuration des filières industrielles, de la montée en gamme, des stratégies d'innovation, de la nouvelle France industrielle.

Certains démagogues voudraient aujourd'hui enfermer la France derrière de nouvelles lignes Maginot, mais l'histoire nous a montré ce que devenait notre pays lorsqu'il suivait les apôtres du repli. Nous, nous sommes à l'offensive pour aider nos entreprises à être dynamiques et à redevenir conquérantes. Monsieur le ministre, pouvez-vous dresser devant la représentation nationale un bilan des premiers résultats de ce pacte ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Pierre Moscovici,** ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, j'avoue que je préfère le ton de votre question à celui de la précédente. Votre question va en effet me permettre d'exposer positivement et objectivement ce que fait le Gouvernement.

Le 5 novembre 2012 – il y a exactement un an – M. Louis Gallois dressait un diagnostic dans son rapport et montrait à quel point les dix années de droite avaient dégradé la compétitivité de l'économie française. Au problème qui se posait à nous, nous avons choisi de répondre, non par l'austérité, l'inégalité ou l'injustice, mais, vous l'avez dit, par la montée en gamme, par l'innovation, par le renforcement de notre offre productive et de notre industrie, qui se trouvaient dégradées.

Présenté il y a un an par le Premier ministre, le pacte de compétitivité constitue une approche globale, notamment par les coûts, parce que nous avons besoin de reconstituer les marges des entreprises, qui avaient elles aussi été dégradées, afin



de leur permettre d'investir à nouveau. Un an après l'entrée en vigueur de ce pacte comportant 35 mesures, quel bilan peut-on en faire ?

Le premier constat, c'est que les 35 mesures sont toutes, sans exception, en passe d'être engagées. En ce qui concerne le CICE, je veux dire à quel point cette mesure est nécessaire : elle a d'ores et déjà permis d'éviter la destruction – ou permis la création – de 30 000 emplois. D'autres mesures relatives au financement de l'économie – je pense notamment à la Banque publique d'investissement et à la création du PEA-PME – permettent d'éviter que notre pays cesse de perdre des parts de marché à l'export. La France se redresse en même temps que son offre productive – et ce n'est pas fini, puisque le Premier ministre a annoncé avant-hier, à Saint-Étienne, un plan pour l'innovation. Voilà le sens du pacte de compétitivité : c'est une œuvre s'inscrivant dans la durée pour redresser le pays, et ça marche !

## CICE

### Question N° : 41672 de M. Jean-Louis Costes (Union pour un Mouvement Populaire - Lot-et-Garonne)

M. Jean-Louis Costes attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des coopératives agricoles au regard du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). En effet, si les coopératives agricoles bénéficient du CICE pour leurs activités soumises à l'impôt sur les sociétés (IS), elles en sont exclues pour les rémunérations versées aux salariés affectées aux activités exonérées d'IS. Les coopératives agricoles sont taxées de 150 millions d'euros de plus que les entreprises entièrement soumises à l'IS. Or la relation de travail et de confiance entre les producteurs et leur coopérative devrait pouvoir bénéficier de l'allègement global du coût du travail permise par l'aide du CICE. Pour rappel, l'activité de nos 2 850 coopératives agricoles françaises représentait, en 2012, 40 % de l'agroalimentaire français. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour pallier ce déséquilibre.

### Question N° : 41671 de M. Philippe Briand (Union pour un Mouvement Populaire - Indre-et-Loire)

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les limites du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Il rappelle que pour bénéficier du CICE, les entreprises doivent respecter plusieurs obligations déclaratives auprès de l'Urssaf et de l'administration fiscale, sous format papier. À l'ensemble de ces démarches, s'ajoute un coût pour l'entreprise, en termes de gestion, lié à la destination de ce crédit. Par ailleurs, sur le fond, ce crédit d'impôt n'a aucun impact pour les entreprises n'employant que des salariés à haut niveau de qualification, rémunérés à plus de 2,5 fois le SMIC. En conséquence, il ne ralentira pas les fuites des cerveaux et l'exil des jeunes que la France forme et qui préfèrent partir pour s'assurer un avenir meilleur. Parallèlement, les entreprises se délocalisent de plus en plus, dans les pays voisins, là où les charges et la réglementation sont moins lourdes et où les pouvoirs publics les accueillent avec bienveillance. D'une manière générale, il souligne que les entrepreneurs restent vigilants quant aux contreparties supplémentaires susceptibles d'être exigées par les pouvoirs publics au cas où ils viendraient à bénéficier de ce dispositif. Pour gérer leur société à moyen et long termes, ils ont besoin d'un cadre juridique, fiscal stable et véritablement simplifié. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement compte simplifier ce crédit d'impôt compétitivité emploi et insiste avec force que c'est en baissant directement les charges des entreprises à hauteur de 30 milliards d'euros, comme le préconise le rapport Gallois, que le Gouvernement contribuerait à améliorer les marges des entreprises, qui sont les plus faibles d'Europe.



## Simplification administrative des entreprises

**Question N° : 41884 de M. Jacques Cresta (Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales)**

**Question N° : 41883 de M. Élie Aboud (Union pour un Mouvement Populaire - Hérault)**

**Question N° : 41882 de M. Michel Lefait (Socialiste, républicain et citoyen - Pas-de-Calais)**

**Question N° : 41881 de Mme Françoise Imbert (Socialiste, républicain et citoyen - Haute-Garonne)**

M. Jacques Cresta interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le relèvement du seuil d'intervention des commissaires aux comptes dans les SAS au titre de la simplification administrative pour les entreprises. Cette intention du Gouvernement inquiète les professionnels de ce secteur, qui estiment qu'un relèvement atteint la sécurité et le droit de l'entreprise. Ils soulignent également le rôle crucial du commissaire aux comptes pour anticiper les difficultés économiques et conseiller l'entreprise en conséquence. Par ailleurs, il est avéré que les interventions des commissaires aux comptes dans les entreprises en difficulté (notamment dans le cadre de procédure d'alerte pour des situations de nature à compromettre la pérennité d'une exploitation), entraîne des passifs inférieurs en cas de dépôt de bilan, mais aussi des plans sociaux minorés, et éventuellement des redressements rapides. En certifiant les comptes des SAS, sociétés par construction juridique plus libres et moins encadrées que les SARL en raison de leur actionnariat, du capital engagé et des règles de gouvernance, les commissaires aux comptes rassurent les investisseurs. Ils estiment le fait qu'ils puissent également intervenir auprès des PME. Les commissaires aux comptes sont donc des intervenants importants dans la vie de l'entreprise, surtout dans un contexte de crise comme celui que connaît notre pays, où chaque emploi doit être maintenu. Les professionnels s'inquiètent de l'atteinte que porterait cette décision à l'assurance fiscale et sociale des entrepreneurs, les commissaires aux comptes les éclairant, le cas échéant, sur les déclarations d'impôts et le respect du droit du travail et du droit fiscal. Aussi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

## La semaine des députés

- **Mercredi 6 novembre** : Examen par la commission des finances des articles non-rattachés au Projet de loi de finances pour 2014 (adoption notamment d'amendement visant à lutter contre l'optimisation fiscale des entreprises)



## Les préoccupations des élus

### CICE

#### Question écrite n° 09093 de M. Christian Favier (Val-de-Marne - CRC)

M. Christian Favier interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les conditions de la mise en œuvre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Cette mesure a été prise, par le Gouvernement dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Lors de sa mise en place il a été précisé que l'objectif de cette mesure était le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers, notamment, des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. Aussi lui demande-t-il si l'on peut considérer que cet objet est bien respecté quand une entreprise comme RICOH, appartenant à un groupe mondial, déclare avoir obtenu une aide publique de un millions d'euros au titre du CICE pour l'année 2013, tout en faisant part de son intention de supprimer 328 emplois en France, dont 200 sur son site de Rungis dans le Val-de-Marne. Une telle interrogation est d'autant plus forte que cette entreprise annonce, dans le même temps, son intention de développer une nouvelle implantation en Espagne, près de Barcelone, où elle crée un nombre de postes de travail équivalant à ceux qu'elle supprime. Dans ces conditions, il lui demande si l'on doit considérer que le million d'euros de crédit d'impôts au titre du CICE dont va bénéficier, dès cette année 2013, cette société, est bien utilisé dans le sens décrit par le dispositif. Par ailleurs, il lui demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement compte prendre pour éviter qu'une aide publique finance des licenciements et des délocalisations et pour que ce type d'entreprise ne puisse obtenir une nouvelle mesure de crédit d'impôt au titre du CICE pour l'année 2014, si les licenciements annoncés devaient-être opérés.

### Responsabilité sociale des entreprises

#### Question écrite n° 09043 de Mme Patricia Schillinger (Haut-Rhin - SOC)

Mme Patricia Schillinger attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la responsabilité sociale des entreprises. Aujourd'hui, il existe un vide juridique qui profite aux multinationales. En effet, nombre de multinationales ont tiré profit de la mondialisation en pratiquant un « dumping social » à grande échelle, n'hésitant pas à transférer leurs activités d'un pays à un autre pour profiter d'une production au moindre coût en violant les droits humains ou en provoquant des catastrophes écologiques. L'effondrement d'une usine à Dacca, au Bangladesh, qui a causé la mort d'au moins 700 ouvriers du textile le 24 avril 2013, met en lumière la responsabilité des grandes marques européennes et internationales dans les violations des droits humains au travail, à travers une chaîne de sous-traitance incontrôlée. D'autres scandales, comme l'amiante ou encore l'accident de Bhopal, ont montré que le prix à payer de ces activités, sur le plan humain et environnemental, peut être très lourd. Seule la reconnaissance effective par la loi de la responsabilité sociale des entreprises contrôlantes vis-à-vis de leurs sous-traitants et de leurs filiales pourrait empêcher que des drames comme celui de Dacca se reproduisent. Il est crucial de mettre en cohérence la réalité économique et la réalité juridique en instaurant une responsabilité des grandes entreprises à l'égard de leurs filiales et de leurs fournisseurs en cas de violation des droits humains ou de catastrophes écologiques. Par conséquent, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur sujet.





## La semaine des sénateurs

- **Mardi 5 novembre** : rejet par le Sénat du Projet de loi Retraites en séance publique
- **Mercredi 6 novembre** : discussion en commission des finances du rapport sur le projet de loi de finances pour 2014
- **Mercredi 6 novembre** : discussion en commission des affaires sociales du projet de loi de finances pour 2014
- **Vendredi 8 novembre** : Audition par la commission des finances de Pierre Moscovici sur le pacte de compétitivité-emploi